



RAPPORT D'ÉTAPE DE 2017 PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL 2016-2021

INTRODUCTION

Science Nord s'efforce de fournir des biens, services et installations qui sont accessibles aux personnes handicapées. Notre Plan d'accessibilité pluriannuel sert de feuille de route qui nous aidera à nous acquitter de nos obligations et à supprimer les obstacles à l'accessibilité. Science Nord rendra compte tous les ans de l'état d'avancement de son plan et il l'examinera et l'actualisera au moins une fois tous les cinq ans. En outre, il veillera à ce que le plan soit affiché sur son site Web et qu'il soit offert en médias substituts sur demande.

Le présent document fait le point sur les travaux entrepris en 2017 pour satisfaire aux exigences du Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées (RNAI). Il traite de l'article 4(3) (a) du RNAI, qui oblige les organisations à préparer un rapport d'étape annuel sur les progrès réalisés vis-à-vis de leur Plan d'accessibilité pluriannuel.

COMITÉ D'OBSERVATION DES NORMES D'ACCESSIBILITÉ

Le Comité d'observation des normes d'accessibilité de Science Nord est chargé d'établir le Plan d'accessibilité pluriannuel du centre et de veiller à la mise en œuvre des mesures qu'il expose, en collaboration avec les personnes ou unités responsables de chaque initiative.

Le Comité d'observation des normes d'accessibilité surveillera, sur une base courante, les modifications apportées à la Loi et à son règlement, et, suivant les besoins, incorporera ces changements dans le Plan d'accessibilité du centre des sciences.

ACTIVITÉS DE CONFORMITÉ AU RNAI POUR 2017

En 2017, Science Nord a entrepris plusieurs initiatives pour respecter les exigences du RNAI. Le tableau ci-dessous présente ces exigences et les initiatives qui s'y rattachent.

PARTIE 1 – EXIGENCES GÉNÉRALES

Élaborer des politiques sur l'accessibilité, y compris une déclaration relativement à l'engagement organisationnel. Mettre ces politiques à la disposition du public.

- ✓ Une politique sur l'accessibilité et un énoncé de l'engagement organisationnel envers l'accessibilité sont en place. L'énoncé de l'engagement organisationnel est incorporé dans le Plan d'accessibilité pluriannuel de Science Nord.

Élaborer un plan d'accessibilité pluriannuel et rendre compte tous les ans de ce plan.

- ✓ Le Plan d'accessibilité (2016-2021) est en place et est accessible à tous les employés et à tous les membres du grand public à : (<https://sciencenorth.ca/about/corporate/accountability/policies/index-fr.aspx?id=808>)
- ✓ Les rapports d'étape annuels de Science Nord sont affichés sur son site Web et sont accessibles au public.

Soumettre un rapport sur la conformité selon l'échéancier prescrit.

- ✓ Le prochain rapport prescrit sur la conformité sera soumis avant la date limite du 31 décembre 2018.

Intégrer l'accessibilité dans l'obtention ou l'acquisition de biens, de services ou d'installations, ainsi que l'obtention ou l'acquisition de kiosques libre-service.

- ✓ Une vérification aléatoire de documents d'approvisionnement est réalisée pour garantir l'observation de l'exigence d'incorporer une conception, des critères et des caractéristiques d'accessibilité lors de la délivrance ou de l'acquisition de biens, de services ou d'installations, sauf lorsque cela n'est pas possible.
- ✓ L'agent d'approvisionnement et des contrats prend en considération et inclut les critères d'accessibilité appropriés à tous les appels d'offres.

- ✓ Tous les nouveaux membres du personnel responsables d'activités suivent une formation sur l'approvisionnement ou l'acquisition de biens, services ou installations d'accessibilité, notamment l'approvisionnement ou l'acquisition de kiosques libre-service.

Dispenser une formation au RNAI et au Code des droits de la personne aux employés, bénévoles ou personnes qui participent à l'élaboration de politiques et à d'autres personnes qui fournissent des biens/services/installations au nom de Science Nord.

- ✓ Une formation et une preuve de formation sur les exigences du RNAI font partie du processus d'intégration des nouveaux employés de Science Nord, ce qui inclut une formation individuelle et un programme formel d'orientation.
- ✓ Les fournisseurs assurant des services au nom de Science Nord sont tenus de soumettre un certificat stipulant que les membres de leur personnel ont suivi une formation conformément aux exigences de la réglementation sur l'accessibilité du service à la clientèle et des Normes d'accessibilité intégrées (NAI).

PARTIE II – NORMES POUR L'INFORMATION ET LES COMMUNICATIONS

Sur demande, fournir des formats accessibles et des aides à la communication à l'intention des personnes handicapées. Informer le public de la disponibilité de formats accessibles et d'aides à la communication.

- ✓ Au cas par cas, Science Nord continue de répondre aux demandes de formats accessibles et d'aides à la communication à l'intention des personnes handicapées.
- ✓ En 2017, Science Nord a amélioré l'expérience des visiteurs dans sa salle IMAX en installant des appareils auditifs pour les visiteurs ayant des déficiences auditives.
- ✓ Science Nord a créé un plan d'action visant à élaborer des normes à l'échelle de l'organisation pour rendre l'information accessible. La mise en œuvre du plan est censée être achevée en 2018.
- ✓ Le personnel scientifique a examiné et actualisé les *Characteristics of Excellence for Exhibitory (Caractéristiques d'excellence pour les expositions)* en incorporant l'accessibilité à titre d'une des caractéristiques du développement d'expositions.

S'assurer que les nouveaux sites Web et le contenu affiché sur ces nouveaux sites Web sont conformes à ce qui suit : a) WCAG 2.0 niveau A avant le 1^{er} janvier 2014; et b) WCAG 2.0 niveau AA avant le 1^{er} janvier 2021.

- ✓ Un nouveau site Web est en voie de développement et améliorera l'accessibilité du site Web pour les personnes handicapées. Il a été conçu pour satisfaire aux lignes directrices WCAG2.0AA du RNAI.

PARTIE III – NORMES POUR L'EMPLOI

Cette section du règlement comporte des règlements liés à ce qui suit : a) recrutement, évaluation et sélection; b) formats accessibles et aides à la communication pour les employés; c) intervention en cas d'urgence en milieu de travail; d) processus de retour au travail; e) gestion du rendement, développement de carrière et redéploiement.

- ✓ Science Nord s'assure continuellement de la bonne conformité de ses pratiques d'emploi avec la Partie III du RNAI. Cela comprend ce qui suit :
 - Toutes les personnes, incluant les candidats à un emploi, les candidats sélectionnés pour participer à un processus d'évaluation ou de sélection, les candidats retenus et les employés, sont toutes avisées que des mesures d'adaptation sont offertes sur demande, en ce qui concerne le processus d'embauche, la documentation ou les processus utilisé(e)s dans ce cadre, ainsi que des politiques pour l'adaptation aux besoins des employés handicapés.
 - Les demandes d'adaptation des employés handicapés sont traitées au cas par cas. Des fonds sont affectés tous les ans afin de satisfaire à ces demandes. À ce jour, toutes les demandes d'adaptation ont été traitées;
 - Science Nord maintient un processus écrit pour a) le développement de plans d'adaptation individuels documentés pour les employés handicapés; et b) le retour au travail d'un employé qui a dû s'absenter à cause d'une invalidité, demandant la mise en place de mesures d'adaptation liées à son handicap.
 - Science Nord prend en compte les besoins en accessibilité des employés handicapés, ainsi que les plans d'adaptation individuels dans les situations suivantes : a) utilisation de son processus de gestion du rendement, b) offre de possibilités de développement de

carrière et d'évolution et c) redéploiement de nos employés handicapés.

PARTIE IV – NORMES LIÉES AU TRANSPORT

Du fait que Science Nord ne fournit pas de services de transport ni spécialisé ni conventionnel, cette section de la réglementation des Normes d'accessibilité intégrées ne s'applique pas.

PARTIE V – CONCEPTION D'ESPACES PUBLICS (Normes d'accessibilité pour l'environnement bâti)

Cette section de la Réglementation s'applique aux espaces publics nouvellement construits ou redéveloppés aux dates ou après les dates établies au calendrier dans la section 80.5 et couverts par la Partie O. Reg. 413/12, art. 6.

- ✓ En 2017, Science Nord a poursuivi la mise en œuvre d'améliorations de ses installations en fonction d'une liste quinquennale de priorités, comme suit :
 - On a poursuivi l'initiative visant à améliorer l'accessibilité des toilettes publiques en installant des ouvre-portes automatiques aux portes d'entrée de six toilettes distinctes pour faciliter l'entrée et la sortie des personnes utilisant des accessoires pour la mobilité.
 - On a poursuivi l'initiative visant à améliorer l'accessibilité des espaces pour le personnel et le public en installant des rampes à plusieurs portes d'entrée afin d'éliminer les différences de hauteur et faciliter l'entrée et la sortie des personnes utilisant des accessoires pour la mobilité.
 - On a préparé des dessins architecturaux en 2017 illustrant les changements structuraux que l'on devait apporter au populaire « Théâtre de la découverte » de Science Nord, en vue d'offrir des sièges accessibles pour les visiteurs handicapés. Selon les prévisions, les travaux seront achevés fin 2018 ou début 2019.
 - Des modifications ont été apportées au parc de stationnement de Science Nord : a) on a agrandi les places de stationnement accessibles et on a augmenté leur nombre afin de répondre aux

exigences du règlement; et b) on a installé une signalisation approuvée (conformément au règlement 581 du *Code de la route*).

- On a entamé les premiers travaux pour le développement d'une toilette entièrement accessible pour familles, qui sera située dans le hall d'entrée principal de Science Nord.
- La hauteur et la configuration du comptoir de service au Café Cuivre à Terre dynamique ont été rectifiées pour veiller à la conformité du comptoir avec les spécifications de hauteur maximum. De plus, un travail de conception a été effectué pour corriger la hauteur du comptoir de vente de billets et du comptoir de vente de la boutique Big Nickel pour veiller à la conformité des deux comptoirs avec les spécifications de hauteur maximum.
- L'emplacement des sèche-mains dans les toilettes (actuellement installés à une hauteur de position debout standard) a été abaissé pour faciliter l'accessibilité de ces appareils et leur utilisation par des personnes en fauteuil roulant et des personnes à capacité physique restreinte.